

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0387-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : 3.1.1 Modification du règlement intérieur du conseil municipal

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement intérieur adopté le 14 juin 2018 et dont la dernière modification a été votée le 31 janvier 2022,

Vu le décret du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Après en avoir délibéré, à 24 voix pour et 5 abstentions,

DECIDE de modifier le règlement intérieur comme annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

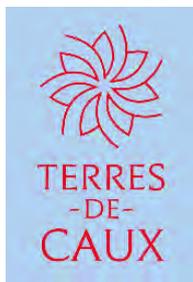
La Secrétaire de séance
Laëtitia BELLENGER

Le Maire,
Jean-Marc VASSE

7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville





L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0388-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : **3.1.2 Mise à jour des commissions communales**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la démission de Charline GAUDRAY de son poste de conseillère municipale en date du 25 juillet 2022,

Vu l'article L270 du Code électoral,

Vu l'installation de Marie BREANT, suivante de la liste, en tant que conseillère municipale,

Vu la délibération 3.2.1.a) relative à la création et la composition de la commission « Familles et Solidarités » en date du 06 juin 2020,

Vu la délibération 3.2.1.c) relative à la création et la composition de la commission « Environnement et Ruralité » en date du 06 juin 2020,

Vu la délibération 3.1.3 relative à l'élection des membres du Centre Communal d'Action Sociale en date du 06 juin 2020,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour les commissions communales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de radier Charline GAUDRAY des commissions « Familles et Solidarités » et « Environnement et Ruralité » ainsi que du Centre Communal d'Action Sociale,

DECIDE d'intégrer Marie BREANT aux commissions « Familles et Solidarités » et « Environnement et Ruralité » ainsi qu'au Centre Communal d'Action Sociale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance

Laëtitia BELLENGER

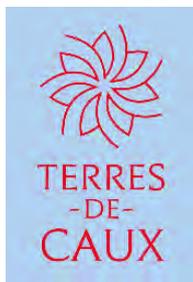


Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0389-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : 3.2.1 CAUX SEINE AGGLO : PARTICPATION COMMUNALE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territorial,

Considérant la convention relative au remboursement des frais de transports scolaires par la commune de Terres-de-Caux à Caux Seine Agglo pour l'année scolaire 2022/2023,

Après en avoir délibéré,

FIXE la prise en charge financière par la commune de Terres-de-Caux comme suit :

Année scolaire 2022/2023				
Catégorie		Tarif Caux Seine Agglo	Participation Caux Seine Agglo	Participation Terres-de-Caux
Transports scolaires				
Collégiens Demi-pensionnaire		120 €	50 %	60 €
Collégiens interne		60€	50 %	30 €
Primaire		60€	Aucune	60 €
Transports scolaire avec Tarification solidaire avec QF < 500 €				
Collégiens Demi-pensionnaire		60 €	50 %	30 €
Collégiens interne		30€	50 %	15 €
Primaire		30€	Aucune	30 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de refacturation des frais de transports scolaires de Caux Seine Agglo à la commune de Terres-de-Caux,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Laëtitia Bellenger

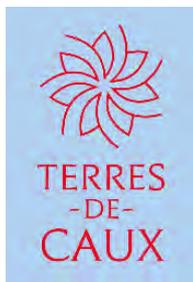


Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0390-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : 3.2.2 Aide au voyage scolaires pour les élèves de Ste Marguerite scolarisés à Normanville – Aide complémentaire

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 3.1.1 en date du 11 avril 2022 prenant en compte une aide au voyage scolaire pour 6 enfants,

Considérant que 7 élèves de Terres de Caux se sont rendus au voyage scolaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

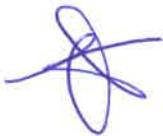
DECIDE de verser une aide complémentaire d'un montant de 170€ pour l'enfant de Terres-de-Caux supplémentaire,

DIT que l'aide est soumis aux critères suivants : l'enfant doit être domicilié sur Terres-de-Caux, scolarisé sur le RPC de Normanville et inscrit au voyage scolaire qui a eu lieu du 19 au 27 mars 2022,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Laëtitia BELLENGER

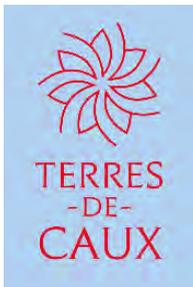


Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0391-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : 3.2.3 SUBVENTION ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PROFESSIONNELS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territorial,

Vu les demandes de subventions déposées par les établissements scolaires

Après en avoir délibéré,

FIXE le montant des subventions à allouer aux associations non-conventionnées, pour l'année 2019 comme suit :

<i>Associations à vocation scolaire</i>	
<i>PARTAGE</i>	<i>Par apprenti TDC : 20 €</i>
<i>Maison Familiale rurale</i>	<i>Par élève TDC : 20 €</i>
<i>CFAIE de l'Eure</i>	<i>Par apprenti TDC : 20 €</i>

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance

Laëtitia BELLENGER



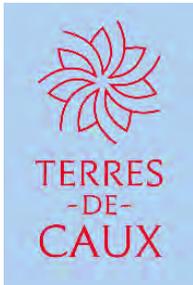
Le Maire,

Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0392-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : 3.3.1 Tarifs de Marché Hebdomadaires

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le marché hebdomadaire qui se déroule à Fauville en Caux le vendredi matin

Après en avoir délibéré

Dit que les tarifs ci-dessous seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2022,

<i>Marchés hebdomadaires</i>	
<i>Emplacement</i>	<i>0.60€ / mètre linéaire</i>
<i>Frais d'électricité</i>	<i>2€ / jour</i>

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance

Laëtitia BELLENGER

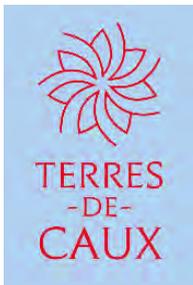


Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0393-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : **3.3.2 Espace Médical : Acquisition foncière**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les projets d'installation de dentistes et d'infirmières dans de nouveaux locaux adaptés pour organiser un parcours de santé de qualité,

Considérant les études de faisabilités menées pour choisir le terrain susceptible de retenir l'approbation des professionnels de santé,

Considérant la confirmation des dentistes et des infirmières quant à leurs projets de construction sur le terrain retenu,

Considérant les négociations avec le propriétaire du terrain cadastré préfixe 258 section AE numéro 291 d'une superficie égale à 1 558 m²,

Considérant le classement en zone UL au PLU (zone urbaine de loisirs et d'équipements) ainsi que les capacités de construction du terrain en surfaces développées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée préfixe 258 section AE numéro 291 d'une superficie égale à 1 558 m² appartenant à Mr et Mme Meurice Jacques et Marie-Claude et mandate le Maire de la négociation des prix,

DECIDE que les prix de vente des droits à construire seront fixés sur la base minimum de 100€ par m² de surface de plancher au sol,

MANDATE Monsieur le Maire pour la rédaction des protocoles de cession des droits à construire,

MANDATE Monsieur le Maire pour le dépôt d'une fiche action au Contrat de Territoire 2023-2027,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance

Laëtitia BELLENGER

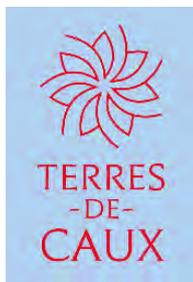


Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0394-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : 3.4.1 Schéma Directeur Immobilier

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'inventaire du patrimoine immobilier de la commune de Terres-de-Caux,

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre ce travail d'inventaire par la réalisation d'un schéma directeur immobilier qui devra aboutir à :

- Synthétiser les priorités d'intervention sur les bâtiments (typologie d'occupation (scolaire, administratif, techniques, associatif, culte ...),
- Organiser un programme d'actions hiérarchisé de son patrimoine,
- Déterminer les enveloppes de travaux, ainsi que les plans de financement soutenables pour la commune, en relation avec le plan pluriannuel d'investissements

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier une mission d'élaboration du Schéma Directeur Immobilier au groupe ad hoc composé comme suit :

Pascal Huby	Stéphane Lecarpentier
Jean-Michel Méchin	Eric Blond
Frédéric Dambry	Hervé Gréaume
Stéphane Cavalier	Dominique Lepron
Joël Lefebvre	Fabienne Geslain

DIT que le groupe ad hoc SDI portera ses propositions devant le Conseil Municipal pour approbation du programme pluriannuel d'actions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Laëtitia BELLENGER

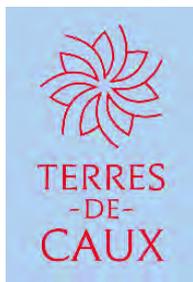


Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0395-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : **3.5.1.a RAPPORT ACTIVITE SEVEDE 2021**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territorial,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine, notamment l'article 7-7,

Vu le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif au rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,

Considérant le rapport annuel 2021 présenté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'APPROUVER le rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021 tel qu'annexé à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

.. Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance

Laëtitia BELLENGER



Le Maire,

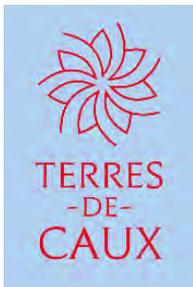
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville





L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0396-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : **3.5.1.b RAPPORT ACTIVITE CAUX SEINE DEVELOPPEMENT 2021**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territorial,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine, notamment les articles 7-1 et 9-4,

Considérant le rapport annuel 2021 présenté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'APPROUVER le rapport d'activités 2021 de Caux Seine Développement, tel qu'annexé à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Laëtitia BELLENGER



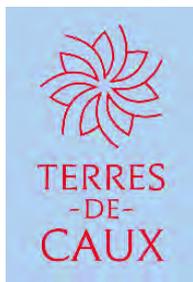

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville





L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0397-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : 3.5.2.a SDE 76 : AVANT PROJET HAM EAU DE BOURVILLE

Madame Cécile SINEAU-PATRY ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet présenté par SDE76 référencé sous l'affaire Ext+EP-2022-076258-M5284, désigné « Fauville en Caux – Lotissement de Bourville » dont le montant prévisionnel s'élève à 551 516.80€ TTC pour lequel la commune participera à hauteur de 0.00€ TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le projet ci-dessus présenté,

Inscrit la dépense d'investissement au budget communal 2022 pour un montant de 0 € TTC,

Demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Laëtitia BELLENGER



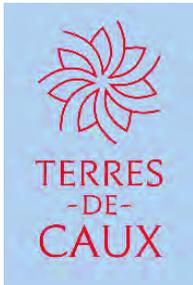
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville





L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0398-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : 3.5.2.b SDE 76 : AVANT PROJET RUE DE NORMANDIE

Madame Cécile SINEAU-PATRY ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet présenté par SDE76 référencé sous l'affaire EP-2022-0-76258-M5204, désigné « Fauville en Caux – Rue de Normandie » dont le montant prévisionnel s'élève à 13 302.40 € TTC pour lequel la commune participera à hauteur de 6 096.94 € TTC

Après en avoir délibéré,

Adopte le projet ci-dessus présenté,

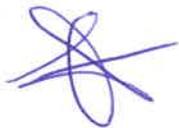
Inscrit la dépense d'investissement au budget communal 2022 pour un montant de 6 096.94 € TTC,

Demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Laëtitia BELLENGER

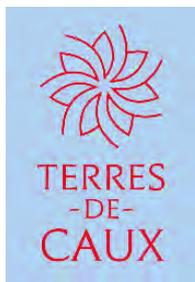



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0399-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : 3.5.2.c SDE 76 : AVANT PROJET ROUTE D'HERICOURT

Madame Cécile SINEAU-PATRY ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet présenté par SDE76 référencé sous l'affaire EP-2021-0-76258-M4517, désigné « Fauville en Caux – Route d'Héricourt » dont le montant prévisionnel s'élève à 33 601.63 € TTC pour lequel la commune participera à hauteur de 14 725.75 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le projet ci-dessus présenté,

Inscrit la dépense d'investissement au budget communal 2022 pour un montant de 14 725.75 € TTC,

Demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance

Laëtitia BELLENGER



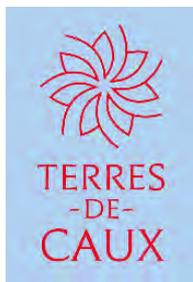
Le Maire,

Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0400-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : 3.5.2.d SDE 76 : AVANT PROJET RUE DU PUIITS D'AVRIL - RICARVILLE

Madame Cécile SINEAU-PATRY ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet présenté par SDE76 référencé sous l'affaire EP-2022-0-76258-M5597, désigné « Ricarville – Rue du Puits d'Avril » dont le montant prévisionnel s'élève à 13 311.58 € TTC pour lequel la commune participera à hauteur de 5 801.67 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le projet ci-dessus présenté,

Inscrit la dépense d'investissement au budget communal 2022 pour un montant de 5 801.67 € TTC,

Demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Laëtitia BELLENGER



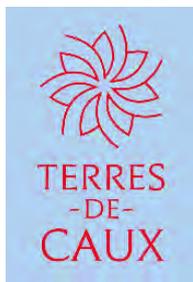
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville





L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0401-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : 3.5.2.e SDE 76 : AVANT PROJET RUE DU MANOIR - BENNETOT

Madame Cécile SINEAU-PATRY ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet présenté par SDE76 référencé sous l'affaire EP-2022-0-76258-M5596, désigné « Bennetot – Rue du Manoir » dont le montant prévisionnel s'élève à 13 247.96 € TTC pour lequel la commune participera à hauteur de 4 839.39 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le projet ci-dessus présenté,

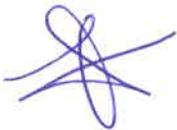
Inscrit la dépense d'investissement au budget communal 2022 pour un montant de 4 839.39 € TTC,

Demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Laëtitia BELLENGER

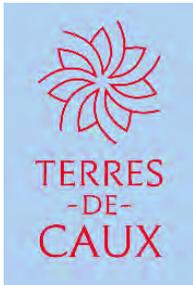


Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0402-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : 3.5.2.f DIMINUTION D'INTENSITE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE FAUVILLE EN CAUX

Madame Cécile SINEAU-PATRY ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 121-3 du Code Pénal,

Vu l'article 1383 du code civil,

Considérant la volonté d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies, de la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et de la lutte contre les nuisances lumineuses,

Considérant l'avis du conseil de bourg de Fauville en Caux en date du 15 septembre 2022 favorable à une diminution de l'intensité de l'Eclairage Public,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que l'intensité de l'éclairage public sera réduite à 50% de l'allumage à 21h et de 6h du matin à l'extinction,

DECIDE que l'intensité de l'éclairage public sera réduite à 20% de 21h à 6h du matin,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Laëtitia BELLENGER

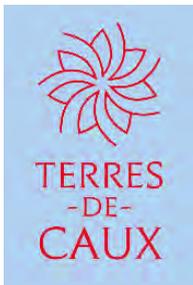



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0403-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération :3.6.1.a SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS CONVENTIONNÉES – PRINCIPES D’ATTRIBUTION – COMITE DES SPORTS

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que les comités d’Ad Hoc,
Considérant le rapport joint,

Après en avoir délibéré, 25 voix pour et 4 abstentions,

DEFINIT les principes d’attributions de soutien financier aux associations appartenant au comité des Sports comme suit :

Association	Type soutien	Modalité de versement
Association Sportive Auzouville Auberbosc	Soutien à l’évènement	Sur présentation d’un budget de la manifestation
Association Omnisport Ricarvillaise	Soutien à l’évènement	Sur présentation d’un budget de la manifestation
Full Contact	Forfait de fonctionnement + montant par licencié	Sur présentation de la liste des adhérents

FIXE les montants de principe comme suit :

Association	Montant
Association Sportive Auzouville Auberbosc	10% du budget de la manifestation plafonné à 250 €
Association Omnisport Ricarvillaise	10% du budget de la manifestation plafonné à 250 €
Full Contact	Forfait de fonctionnement : 500€
	Montant par licencié : 20€ / licencié ou adhérent Caussiterriens

INSCRIT les dépenses de soutien aux associations à l’article 6574 du Budget Principal 2022

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Laëtitia BELLENGER

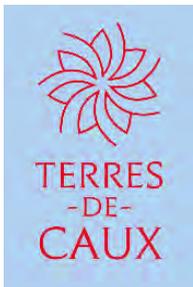


Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermouville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
St-Marguerite-sur-Fauville



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0404-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : 3.6.1.b SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS CONVENTIONNÉES – PRINCIPES D'ATTRIBUTION – COMITE DE LA CONVIVALITE

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que les comités d'Ad Hoc,
Considérant le rapport joint,

Après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 4 abstentions,

DEFINIT que le soutien financier sera composé d'une part par adhérent Caussiterrien et d'une participation par manifestations réalisées (limité à 4 manifestations annuelles),

FIXE les montants de principe comme suit :

Association	Montant
Club de l'Amitié d'Auzouville	<ul style="list-style-type: none">• 10€ / adhérent Caussiterrien• 129€ / manifestation
Club des Jours Heureux - Bennetot	<ul style="list-style-type: none">• 10€ / adhérent Caussiterrien• 129€ / manifestation
Club de l'Amitié de Ricarville	<ul style="list-style-type: none">• 10€ / adhérent Caussiterrien• 129€ / manifestation
Club des Anciens de Bermonville	<ul style="list-style-type: none">• 10€ / adhérent Caussiterrien• 129€ / manifestation
Club Rencontres et Loisirs Fauville	<ul style="list-style-type: none">• 10€ / adhérent Caussiterrien• 129€ / manifestation
Club de l'Amitié St Pierre Lavis	<ul style="list-style-type: none">• 10€ / adhérent Caussiterrien• 129€ / manifestation
Le Trait d'Union Sainte Marguerite	<ul style="list-style-type: none">• 10€ / adhérent Caussiterrien• 129€ / manifestation

DIT que les associations devront fournir au 31 janvier de chaque année la liste des adhérents ainsi que la liste des manifestations prévisionnelles pour l'année,

INSCRIT les dépenses de soutien aux associations à l'article 6574 du Budget Principal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Laëtitia BELLENGER

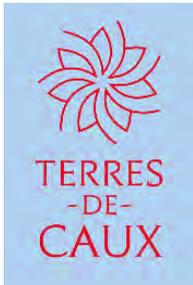


Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0405-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : 3.6.1.c SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS CONVENTIONNÉES – PRINCIPES D'ATTRIBUTION – COMITE DE L'ANIMATION ET DES FESTIVITES

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que les comités d'Ad Hoc,
Considérant le rapport joint,

Après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 4 abstentions,

DEFINIT que le soutien financier sera composé comme suit :

Association	Principe d'attribution
RESR Terres-de-Caux	Soutien par adhérents
ALJC Bennetot	Soutien par participant au voyage

FIXE les montants de principe comme suit :

Association	Montant
RESR Terres-de-Caux	4 €/adhérent
ALJC Bennetot	4€ / Participant au voyage

DIT que les associations devront fournir chaque année la liste des adhérents ou des participants **INSCRIT** les dépenses de soutien aux associations à l'article 6574 du Budget Principal,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Laëtitia BELLENGER

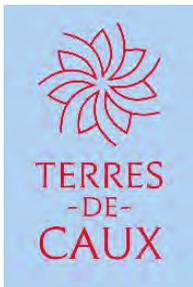
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville





L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0406-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : 3.6.1.d SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS CONVENTIONNÉES – PRINCIPES D'ATTRIBUTION – COMITE DE L'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les comités d'Ad Hoc,
Considérant le rapport joint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEFINIT que le soutien financier sera composé comme suit :

Association	Principe d'attribution
Croix Rouge Française	Montant par habitant Caussiterrien
Secours Catholique	Montant par habitant Caussiterrien
Les Papillons Blancs	Montant forfaitaire annuel

FIXE les montants de principe comme suit :

Association	Montant
Croix Rouge Française	1€ / habitant Caussiterrien
Secours Catholique	0.20€/ habitant Caussiterrien
Les Pailons Blancs	50€ / an

INSCRIT les dépenses de soutien aux associations à l'article 6574 du Budget Principal,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Laëtitia BELLENGER

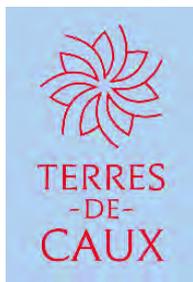



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0407-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : 3.6.1.e SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS CONVENTIONNÉES – ANNEE 2022 OU SAISON 2021/2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les modalités d'obtention d'un soutien par les associations non conventionnées,

Considérant le rapport joint,

Après en avoir délibéré, 25 voix pour et 4 abstentions,

FIXE les modalités d'obtention d'un soutien financier par les associations non conventionnées comme suit :

<i>COMITE DES SPORTS</i>			
<i>Association</i>	<i>Type</i>	<i>Acomptes versés en €</i>	<i>Solde à verser</i>
Association Sportive Fauvillaise	Application convention	4 924€	0€
Club des Dauphins	Application convention	3 280€	0€
Club Les Océanes	Subvention d'équilibre	0 €	3 662.35€
Foyer des Jeunes	Subvention d'équilibre	0 €	6 781.30 €
Judo Club Fauvillais	Application convention	0 €	700 €
OSCB	Application convention	0€	868 €

<i>COMITE DE L'ANIMATION ET DES FESTIVITES</i>			
<i>Association</i>	<i>Type</i>	<i>Acomptes versés en €</i>	<i>Solde à verser</i>
Concours Agricole A. Boivineau	Pas d'activité en 2021		
Les Amis de la Saint Jean	Subvention d'équilibre	0 €	1 531 .69€

<i>COMITE DE LA MEMOIRE ET DES JUMELAGES</i>			
<i>Association</i>	<i>Type</i>	<i>Acomptes versés en €</i>	<i>Solde à verser</i>
Association Jumelage	Subvention d'équilibre	0 €	580 €

INSCRIT les dépenses de soutien aux associations à l'article 6574 du Budget Principal 2022

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Laëtitia BELLENGER

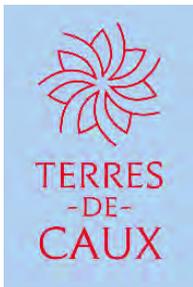


Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0408-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : 3.6.2 Plan de formation des élus

Vu l'article L2123-12 du CGCT,

Considérant que chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits.

Considérant que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Considérant que les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat :

(pour exemple) :

- L'adaptation de l'action publique locale à l'impact des transitions relatives au changement climatique, à l'énergie, au numérique, à l'économie

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 3700€ soit 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Dit que pour l'année 2022, cette enveloppe sera portée à 9250€ sur le budget primitif en raison du cumul avec les années précédentes non utilisées

Précise que chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif.

Mandate Monsieur le Maire à faire appel à des organismes de formation agréés pour assurer les formations individuelles ou collectives,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance

Laëtitia BELLENGER

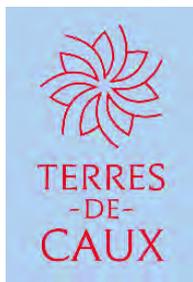


Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : 3.7.1 DM 2 du Budget Principal Terres de Caux

Le Conseil Municipal,

Vu le vote du budget primitif 2022 en date du 11/04/2022, et du vote de la DM 1 en date du 27/06/2022,
Considérant les ajustements du budget de fonctionnement,
Considérant les opérations d'ordre en investissement concernant les transferts d'immobilisations liés aux travaux réalisés à la suite d'études, et aux travaux terminés,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de modifier les crédits budgétaires comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT - DM 2		DEPENSES	RECETTES
615232	Entretien des réseaux (Sinistre candélabre)	5 000,00	
6184	Versements organismes de formation	-4 000,00	
Total chapitre 011		1 000,00	
6535	Formation des élus	9 250,00	
Total chapitre 65		9 250,00	
74718	Subvention de l'état (CO2 et aide apprentissage)		5 250,00
Total chapitre 74			5 250,00
7788	Autres prdts except. (Remb assurance suite sinistre)		5 000,00
Total chapitre 65			5 000,00
TOTAL		10 250,00	10 250,00

SECTION INVESTISSEMENT - DM 2		DEPENSES	RECETTES
2112	Terrains de voirie	8 400,00	
2118	Autres terrains	45 700,00	
2121	Aménagements : plantations	25 000,00	
2128	Autres aménagements	23 600,00	
21312	Constructions bâtiments scolaires	45 100,00	
21318	Constructions autres	366 500,00	
2151	Réseaux de voirie	120 600,00	
2188	Autres immo corporelles	202 900,00	
2313	Immo en cours constructions	128 800,00	
2315	Immo en cours installations, matériel	23 000,00	
Total chapitre 041		989 600,00	
2031	Frais d'études		258 500,00
2033	Frais d'insertion		1 300,00
2313	Immo en cours constructions		406 200,00
2315	Immo en cours installations, matériel		120 600,00
2318	Immo en cours autres immobilisations		203 000,00
Total chapitre 041			989 600,00
TOTAL		989 600,00	989 600,00

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance

Laëtitia BELLENGER



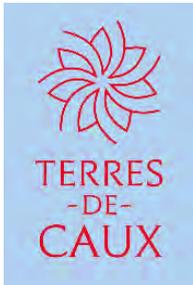
7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Le Maire,

Jean-Marc VASSE





L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0410-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : 3.7.2 EFFACEMENT DE DETTES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le jugement du tribunal de Commerce de Terre et de Mer du Havre en date du 18 février 2022 qui a prononcé la clôture du rétablissement professionnel de Madame Dorothée Baudoncq demeurant 28 rue du Presbytère à Bermonville,

Vu l'effacement de la dette à recouvrer d'un montant de 15 852.54 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

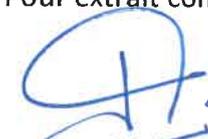
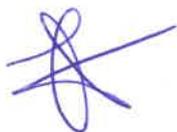
DECIDE d'effacer la dette de Madame Dorothée Baudoncq d'un montant de 15 852.54 €,

DECIDE que cette créance sera imputée au compte 6542 « créances éteintes »

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Laëtitia BELLENGER



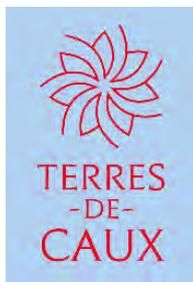
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville





L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0411-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : 3.8.1 DM 1 du Budget Annexe « Les Vallons »

Le Conseil Municipal,

Vu le vote du budget primitif 2022 du budget annexe « les vallons » en date du 27 juin 2022,

Considérant les nouveaux besoins liés à la viabilisation des terrains,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de modifier les crédits budgétaires comme suit :

DM 1 - 2022 - Lotissement "Les Vallons"

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHARGES DE FONCTIONNEMENT **30 000,00 €**

605 - Achat de matériel, équipements et travaux : 10 000,00 €
7133 : Variations des en cours de production de biens : 10 000,00 €
71355 : Variations des stocks de produits : 10 000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT **30 000,00 €**

7015 : Ventes de terrains aménagés : 10 000,00 €
7133 : Variations des en cours de production de biens : 10 000,00 €
71355 : Variation des stocks de produits : 10 000,00 €

EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT **20 000,00 €**

3355 - Travaux de viabilisation : 10 000,00 €
3555 : Terrains aménagés 10 000,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT **20 000,00 €**

3355 - Travaux de viabilisation : 10 000,00 €
3555 : Terrains aménagés 10 000,00 €

EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Laëtitia BELLENGER

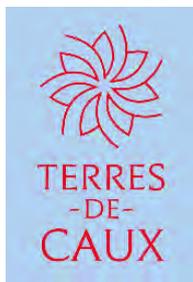


Le Maire
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermouville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0412-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : 3.9.1 NOMINATION VOIES HAMEAU DE BOURVILLE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réalisation d'un lotissement par la société LOGEAL sis Hameau de Bourville à Fauville en Caux,

Considérant qu'il convient de dénommer les deux voies créées

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de nommer la voie nouvelle reliant les deux extrémités du chemin de Bourville : « Rue de la Mare Glameda »

Décide de nommer la voie nouvelle reliant le chemin de Bourville avec la nouvelle voie Rue de la Mare Glameda : « Rue du Château »

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,

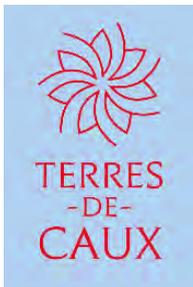
La Secrétaire de séance
Laëtitia BELLENGER

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermouville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0413-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : 3.9.2 Servitude Enedis – AD 85

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention entre la commune de Terres-de-Caux et ENEDIS, relative au réseau électrique déployé afin d'alimenter les logements collectifs sis boulevard alleaume

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure une convention de servitude entre la commune de Terres-de-Caux et ENEDIS,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Laëtitia BELLENGER

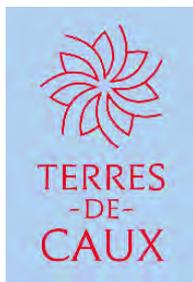



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0414-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : 3.9.3 Cession des parcelles AD 447 à la commune de Terres-de-Caux

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le bornage de la parcelle AD 447,

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser par acte notarié la cession de cette parcelle à la commune de Terres-de-Caux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide que la parcelle cadastrée AD 447 est cédée gratuitement à la commune de Terres-de-Caux,

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés en l'étude de Maître DUPRE Vincent, notaire à Fauville en Caux.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

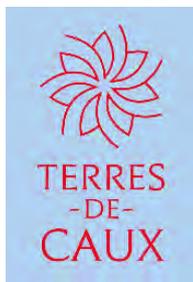
La Secrétaire de séance
Laëtitia BELLENGER

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0415-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : 3.10.1 Modification du tableau des emplois

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 3.10.2 du 27 juin 2022 relative à la dernière modification du tableau des emplois,

Considérant le planning scolaire 2022/2023 et le besoin de mettre à jour les plannings des agents d'animations,

Considérant la nécessité de rattraper le temps de travail,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique du 16 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des emplois de la manière suivante.

Motivation	Filière	Décision	Grade	Temps hebdomadaire	Nombres de postes A supprimer	Nombres de postes A créer	Date effective
Ajustement des postes Animation pour la rentrée scolaire 2022/2023	Animation	Création	Adjoint d'animation	6,32		2	31/08/2022
	Animation	Création	Adjoint d'animation	3,23		1	31/08/2022
	Animation	Suppression	Adjoint d'animation	8,98	1		31/08/2022
	Animation	Suppression	Adjoint d'animation	17,71	1		31/08/2022
	Animation	Suppression	Adjoint d'animation	9,32	1		31/08/2022
	Animation	Création	Adjoint d'animation	12,09		1	31/08/2022
	Animation	Suppression	Adjoint d'animation	28,50	1		01/10/2022
	Animation	Création	Adjoint d'animation	32,13		1	01/10/2022
	Animation	Suppression	Adjoint d'animation	19,06	1		31/08/2022
	Animation	Création	Adjoint d'animation	22,06		1	31/08/2022
Ajustement des postes Logistique pour la rentrée scolaire 2022/2023	Technique	Suppression	Adjoint technique	10,00	1		31/08/2022
	Technique	Suppression	Adjoint technique	13,50	1		31/08/2022
	Technique	Création	Adjoint technique	21		1	31/08/2022
Ajustement d'un poste administratif	Administration	Suppression	Rédacteur	17,50	1		01/10/2022
	Administration	Création	Rédacteur	24,5		1	01/10/2022

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance

Laëtitia BELLENGER

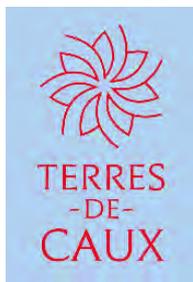
Le Maire,

Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Anzouville-Auberbose
Bennetot
Bermouville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Laëtitia Bellenger

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique BLOND Éric LECARON Caroline LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain BREANT Marie	LACHEVRE Gilbert CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé Arrivé à 18h36 MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie BUREL Lucie LEROY Bertrand – Départ à 19h20 MONS Céline	CAVELIER Stéphane LAVENU Joëlle COUSIN Sophie LEDUN Christine LEPRON Dominique DELACROIX Bruno HUBY Pascal GESLAIN Fabienne

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 03/10/2022
Date de mise en ligne : 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20220929-0416-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Objet de la délibération : 3.10.2 Modification du règlement intérieur

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement intérieur adopté le 14 juin 2018 et dont la dernière modification a été votée le 31 janvier 2022,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 16 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier l'article 16 : « Le congé paternité », du règlement intérieur comme annexé à la présente délibération

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Laëtitia BELLENGER



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNE DE TERRES DE CAUX

CHAPITRE II LES PERIODES D'ABSENCE DE L'AGENT

L'article 16 "le congé paternité" ci-dessous est annulé :

Tout conjoint fonctionnaire bénéficie d'un congé paternité avec plein traitement d'une durée égale à celle prévue par la sécurité sociale.

Tout conjoint agent contractuel dispose d'un droit au congé paternité rémunéré à plein traitement après six mois de service accompli.

La durée normale de ce congé est de 11 jours consécutifs et fractionnables (7+4). Il s'élève à 18 jours en cas de naissances multiples. Ce congé devra être pris dans les 4 mois suivant la naissance de l'enfant.

Pour les fonctionnaires du régime général (IRCANTEC) et les agents contractuels, les indemnités journalières versées par la CPAM sont déduites du plein traitement.

Il est remplacé par l'article 16 "le congé paternité" suivant :

Tout conjoint fonctionnaire bénéficie d'un congé paternité avec plein traitement d'une durée égale à celle prévue par la sécurité sociale.

Tout conjoint agent contractuel dispose d'un droit au congé paternité rémunéré à plein traitement après six mois de service accompli.

Conformément à la réglementation en vigueur à ce jour, la durée du congé paternité se décompose comme suit :

- Période 1 (obligatoire) : 3 jours de naissance (en jours ouvrables) + 4 jours de congé paternité (jours calendaires) : ces 7 jours sont à prendre dès le jour de la naissance ou le 1^{er} jour ouvrable qui suit. Les 3 jours et les 4 jours sont indissociables et ne peuvent être fractionnés.

- Période 2 (non obligatoire) : 5 jours (jours calendaires) à prendre dans les 6 mois suivants la naissance.

- Période 3 (non obligatoire) : 0 à 16 jours (jours calendaires) pour 1 enfant, et 0 à 23 jours (jours calendaires) pour 2 enfants et plus. Cette période peut être fractionnée, mais doit être d'au moins 5 jours. Cette période est à prendre dans les 6 mois suivants la naissance.

Pour les fonctionnaires du régime général (IRCANTEC) et les agents contractuels, les indemnités journalières versées par la CPAM sont déduites du plein traitement.